

Sherbrooke, le 28 février 2019

**Monsieur Nicolas Tremblay, Chef de projets**

855, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal, QC, H2L 4P5 - Étage 18  
([Tremblay.Nicolas@hydro.qc.ca](mailto:Tremblay.Nicolas@hydro.qc.ca))

Objet : Recommandations des groupes environnementaux face à l'enjeu de passage de la ligne de haute-tension Appalaches-Maine à l'intérieur des limites du parc national de Frontenac.

Monsieur,

Des groupes environnementaux interpellés par l'impact du passage éventuel de la ligne de haute-tension « Appalaches-Maine » à l'intérieur des limites du Parc national de Frontenac (PNF) se regroupent afin de vous faire part de leurs préoccupations et recommandations à l'égard de ce projet et des pratiques d'Hydro-Québec en matière d'implantation de nouvelles lignes de transport d'électricité. Nous sommes le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, Nature Québec et la Société pour la nature et les parcs - section Québec.

Tout d'abord, soulignons notre appréciation de votre démarche de consultation. Nous constatons également les efforts consentis pour minimiser les impacts de l'implantation de la ligne sur le territoire, dont le respect des milieux sensibles, tant au niveau écologique que social ou économique. En résumé, nous sommes convaincus de la volonté des personnes que nous avons rencontrées à rendre le projet le plus acceptable possible.

À l'étude du dossier, nous en venons comme vous à la conclusion que parmi les scénarios présentés, celui du passage à l'intérieur de la zone d'ambiance du PNF semble présenter le moindre impact. Or, est-ce qu'Hydro-Québec a été en mesure d'évaluer d'autres scénarios qui pourraient à la fois satisfaire les enjeux socio-économiques, minimiser les impacts environnementaux et éviter la zone du PNF ? Car pour les groupes que nous représentons, transgresser la Loi sur les Parcs du Québec tel que l'exige ce scénario n'est pas trivial et ne rejoint pas nos positionnements. Nous demandons donc à Hydro-Québec de faire la démonstration claire des autres solutions étudiées, dans le contexte de l'appel d'offres actuel, et ce, même en dehors du corridor d'étude pour le passage de la ligne. Par exemple, parmi les scénarios présentés, Hydro-Québec inclut un passage souterrain mais qui passe tout de même dans les limites du Parc. Ce scénario n'est donc pas une alternative intéressante puisqu'il transgresse tout autant la Loi que le passage aérien. Des scénarios d'enfouissement en dehors des limites du Parc ont-ils été envisagés et peuvent-ils nous être présentés ?

Nos organisations sont conscientes que la zone du PNF qui serait affectée par le passage de la

ligne Appalaches-Maine se situe dans une zone d'ambiance, dont l'historique d'acquisition dans les limites du parc ne reflète plus nécessairement les besoins actuels du Parc. Nous considérons malgré tout qu'une modification à la Loi sur les Parcs créerait un précédent potentiellement préjudiciable à tous les autres Parcs nationaux du Québec. Une modification de la Loi sur les Parcs est donc pour nous tout à fait inacceptable. Dans un contexte où le tracé final retenu après les consultations réglementaires passerait à l'intérieur des limites du Parc, nos organisations recommandent que la section du PNF soit soustraite des limites du PNF et compensée de manière exemplaire. Pour cela, en plus des modalités compensatoires des milieux naturels obligatoires, nous demandons les engagements minima suivants soit l'ajout :

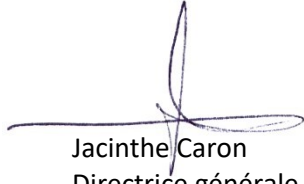
- des frais de vente et d'achat de la section soustraite du PNF (avec l'accord du PNF, le terrain pourrait être vendu ou donné à la municipalité ou un organisme intéressé, étant donné qu'Hydro-Québec n'acquiert pas de terrains)
- L'acquisition (et tous frais afférents) d'autres milieux naturels d'intérêt et adjacents à intégrer dans le PNF, proposés par la Table d'harmonisation du PNF, à raison d'un ratio de 4 pour 1 par rapport aux milieux exclus.
  - De superficies suffisantes pour intégrer un écosystème entier (exemple : un complexe de milieu humide entier plutôt qu'une superficie prédéterminée)
- D'un don considérable au Fonds des parcs nationaux du Québec pour la réalisation de projets de conservation. Ce don devrait avoir une valeur d'exemplarité et se situer au-dessus de la barre du million de dollars.

Nous demeurons inquiets face au manque de vue d'ensemble d'Hydro-Québec pour ses projets d'exportation d'électricité. Il semble que les projets soient étudiés à la pièce et dépendent des opportunités qui se pointent, souvent dans des cadres très restrictifs, avec des échéanciers trop serrés pour élaborer des solutions novatrices et davantage axées sur un développement durable. Bien que nous reconnaissons la valeur des solutions proposées par Hydro-Québec pour minimiser les impacts sur le terrain, cette façon de faire laisse en effet très peu de manœuvre pour éviter des secteurs problématiques, comme c'est ici le cas avec une proposition « à moindre impact » qui implique le passage de la ligne dans l'aire protégée que constitue le Parc national de Frontenac. Ainsi, les organismes de protection de la nature que nous représentons demandent à Hydro-Québec de déployer une stratégie globale en matière d'exportation d'électricité aux États-Unis, afin d'éviter l'étude à la pièce d'opportunités par des approches encore trop traditionnelles et peu innovantes.

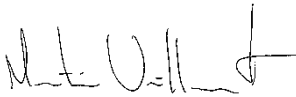
Portés par l'espoir qu'Hydro-Québec ait pleine conscience des impacts à long terme de la décision qui sera prise par rapport à la ligne Appalaches-Maine et du besoin de mieux planifier les futurs projets d'interconnexion, nous demeurons disponibles pour les prochaines étapes du projet.

Cordialement,

Les groupes environnementaux et de protection de la nature interpellés par ce projet.  
(page suivante)



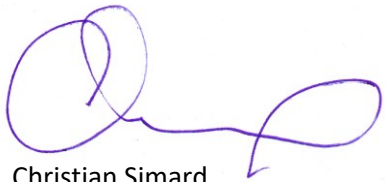
Jacinthe Caron  
Directrice générale du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie



Martin Vaillancourt  
Directeur général du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches



Alain Branchaud  
Directeur de la Société pour la nature et les parcs du Canada – section Québec



Christian Simard  
Directeur général de Nature Québec